

Un nouveau record de créations d'entreprises en 2020 malgré la crise sanitaire

Insee Première • n° 1837 • février 2021



En 2020, le nombre total de créations d'entreprises en France atteint un nouveau record avec 848 200 créations, soit 4 % de plus qu'en 2019, et ce malgré la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Cette hausse est de nouveau portée par les immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur (+ 9 %), tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques diminuent (- 13 %). Les créations de sociétés sont stables.

Les secteurs contribuant le plus à la hausse sont les activités de transports et d'entreposage (+ 22 %), le commerce (+ 9 %) et les activités immobilières (+ 10 %). À l'opposé, le nombre de créations diminue dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (- 3 %), l'enseignement (- 8 %) et les autres services aux ménages (- 1 %).

Les créations s'accroissent dans la plupart des régions, excepté en Corse et en Martinique.

Hors micro-entrepreneurs, seules 7 % des entreprises ont des salariés au moment de leur création ; elles emploient alors 3 salariés en moyenne.

Les créateurs d'entreprises individuelles en 2020 ont en moyenne 36 ans. Parmi eux, quatre sur dix sont des femmes.

En 2020, dans l'ensemble de l'économie marchande hors secteur agricole, le nombre total de **créations d'entreprises** est de 848 200, soit 32 900 de plus qu'en 2019. Il augmente ainsi de 4 % et atteint un nouveau record malgré la crise sanitaire ► **figure 1**. En effet, lors du premier confinement, le nombre de créations a temporairement chuté, mais un rattrapage a eu lieu pendant l'été et le rythme des créations a été soutenu jusqu'à la fin de l'année.

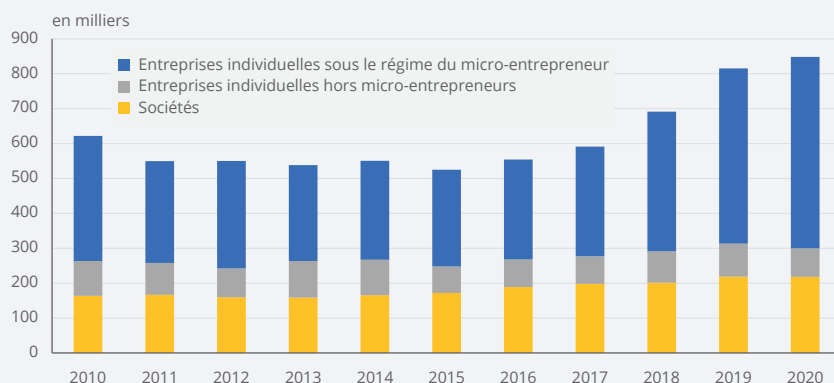
Comme en 2019, cette hausse est principalement due à l'essor des immatriculations d'entreprises individuelles sous le **régime du micro-entrepreneur**. Celles-ci s'accroissent de 9 % en 2020, soit 45 900 immatriculations supplémentaires, pour atteindre 547 900 créations ► **encadré**. En revanche, le nombre de **créations d'entreprises classiques** diminue fortement. En effet, les créations d'**entreprises individuelles classiques** décroissent de 13 % en 2020, soit 12 600 créations de moins, pour un total de 82 200 créations. Les créations sous forme de **société** sont stables en 2020 et s'élèvent à 218 100 créations. Elles stagnent pour la première fois depuis 2013.

Ainsi, en 2020, la part des micro-entrepreneurs dans le nombre total de créations continue d'augmenter (65 %, après 62 % en 2019), tandis que celle des entreprises individuelles classiques diminue (10 %, après 12 % en 2019) ainsi que celle des sociétés (26 %, après 27 % en 2019). Au sein de ces dernières, les **sociétés par actions simplifiées (SAS)** représentent désormais 67 % des créations et les **sociétés à responsabilité limitée (SARL)** 31 %.

Essor des créations dans les transports, le commerce et les activités immobilières

En 2020, le secteur des transports et de l'entreposage est le premier contributeur à la hausse globale. Le nombre de créations y augmente fortement : + 18 000 créations, soit + 22 % en 2020 après + 25 % en 2019 ► **figure 2**. Avec 101 100 nouvelles entreprises en 2020, ce secteur génère 12 % de l'ensemble des créations. Comme en 2019, son expansion

► 1. Nombre de créations d'entreprises depuis 2010



Lecture : en 2020, 218 100 sociétés ont été créées.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
 Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

► 2. Nombre de créations d'entreprises par secteur d'activité en 2020 et évolutions depuis 2019

	Nombre de créations en 2020 (en milliers)				Évolution 2020/2019 (en %)			
	Sociétés	Entreprises individuelles classiques	Micro-entrepreneurs	Ensemble	Sociétés	Entreprises individuelles classiques	Micro-entrepreneurs	Ensemble
Industrie	9,7	3,0	27,4	40,1	- 3,7	- 23,2	13,3	5,2
Construction	30,2	5,6	44,7	80,5	- 0,6	- 30,3	9,2	1,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	39,4	9,4	81,5	130,3	4,5	- 47,0	27,7	9,3
Transports et entreposage	8,4	4,2	88,5	101,1	- 17,7	- 48,7	36,9	21,7
Hébergement et restauration	16,5	2,6	20,0	39,1	- 12,6	- 43,2	31,0	1,0
Information et communication	13,5	1,2	28,0	42,8	3,0	15,1	3,6	3,7
Activités financières et d'assurance	16,9	1,1	3,5	21,4	8,0	- 9,2	- 2,5	5,2
Activités immobilières	17,8	2,0	15,6	35,4	6,8	4,7	15,5	10,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	34,7	9,3	95,5	139,5	3,3	- 5,7	- 4,7	- 2,9
Activités de services administratifs et de soutien	14,1	3,9	36,1	54,2	- 1,3	- 27,2	7,2	1,5
Enseignement	3,7	0,8	30,2	34,7	4,4	- 33,2	- 8,5	- 8,1
Santé humaine et action sociale	4,0	26,0	17,0	47,0	- 2,4	5,1	- 7,0	- 0,3
Arts, spectacles et activités récréatives	2,4	10,2	16,3	28,8	- 28,0	215,4	- 21,5	5,8
Autres services aux ménages	6,7	2,9	43,7	53,3	- 2,5	- 25,5	1,4	- 1,1
Ensemble	218,1	82,2	547,9	848,2	- 0,2	- 13,3	9,1	4,0

Note : niveau d'agrégation A21 de la NAF rév. 2 (sauf pour l'industrie qui est en A10).

Lecture : en 2020, 40 100 entreprises ont été créées dans l'industrie, soit 5,2 % de plus qu'en 2019.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

est le fait des autres activités de poste et de courrier, essentiellement dans la livraison à domicile, (+ 22 400 créations, soit + 37 % par rapport à 2019), principalement sous le régime du micro-entrepreneur (+ 25 300). Dans ces activités, le nombre de créations est en essor depuis plusieurs années. Il s'est néanmoins accéléré depuis la fin du confinement en mai 2020.

Le deuxième secteur contributeur à la hausse globale est celui du commerce : + 11 000 créations, soit + 9 %. Avec 130 300 nouvelles entreprises, ce secteur génère 15 % de l'ensemble des créations en 2020. L'augmentation est portée par les activités de vente à distance sur catalogue général (+ 6 600 créations, soit + 50 %), essentiellement sous le régime du micro-entrepreneur (+ 6 200 créations), et les activités de vente à distance sur catalogue spécialisé (+ 5 200 créations, soit + 68 %), principalement sous le régime du micro-entrepreneur (+ 4 300 créations). Les créations dans ces activités sont également en essor depuis plusieurs années, mais ont pu être favorisées par la crise sanitaire.

Le secteur des activités immobilières est le troisième secteur contribuant le plus à la hausse globale des créations : + 3 300 créations, soit + 10 %. Au sein de ce secteur, l'accroissement le plus fort concerne les agences immobilières (+ 2 500 créations), principalement sous forme d'immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur depuis la fin du premier confinement (+ 2 400 créations).

► Correction de la répartition entre micro-entrepreneurs et entrepreneurs individuels classiques depuis 2015

La répartition des créations d'entreprises individuelles entre entrepreneurs individuels ayant opté pour le régime de la micro-entreprise (dits micro-entrepreneurs) et entreprises individuelles classiques a été corrigée pour les années 2015 à 2019, sans que le nombre total de créations d'entreprises individuelles soit affecté, ni le nombre total de créations d'entreprises tous types confondus.

En effet, depuis la transformation du régime du micro-entrepreneur par la loi Pinel du 18 juin 2014, les liasses déclaratives transmises à l'Insee pour alimenter les statistiques de créations d'entreprises n'étaient pas toutes correctement renseignées, entraînant une classification erronée de certains micro-entrepreneurs comme de certaines entreprises individuelles classiques. Ce problème n'avait aucune conséquence pour les entreprises elles-mêmes, notamment sur leur situation au regard des prélèvements obligatoires ou les usages du répertoire Sirene. Cependant, cela a conduit à sous-estimer les créations de micro-entrepreneurs depuis 5 ans, et, à l'inverse, à surestimer d'autant les créations d'entreprises individuelles classiques.

Après correction, le nombre de créations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur en 2019 est de 502 000, contre 386 000 avant correction, soit une révision de + 116 000, tandis que le nombre de créations d'entreprises individuelles classiques est diminué d'autant et s'établit à 95 000 en 2019 contre 211 000 avant correction.

En 2020, 548 000 créations d'entreprises individuelles sont sous le régime du micro-entrepreneur et 82 000 sont des entreprises individuelles classiques.

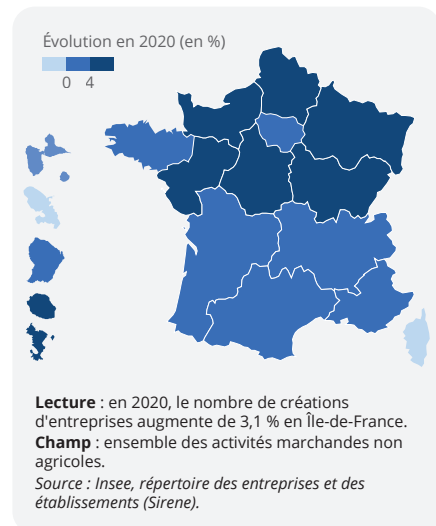
Recul des créations dans les activités spécialisées et l'enseignement

En 2020, le nombre de créations diminue dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques avec - 4 200 créations, soit - 3 % après une hausse de 17 % en 2019 ► **figure 2**. Avec 139 500 nouvelles entreprises en 2020, ce secteur reste le premier en nombre de créations et représente 16 % de l'ensemble des créations. Son repli est majoritairement le fait des activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion,

qui étaient en essor depuis 2016 : - 2 200 créations en 2020, soit - 4 % par rapport à 2019. Il s'agit principalement d'immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur (- 2 900).

Le nombre de créations décroît également dans l'enseignement : - 3 100 créations, soit - 8 % en 2020. Ce recul touche particulièrement les activités d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs (- 1 900 créations, soit - 21 % par rapport à 2019, dont - 1 600 immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur) dans le contexte de la crise sanitaire.

► 3. Évolution du nombre de créations d'entreprises par région en 2020



En 2020, le troisième secteur en repli est celui des autres activités de services aux ménages, soit, pour les créations, essentiellement les activités de coiffure, soins de beauté et autres services personnels non comptabilisés ailleurs : – 600 créations, soit – 1 % en 2020. Les créations diminuent particulièrement dans les autres services personnels non comptabilisés ailleurs (– 2 200, soit – 8 %, dont – 1 900 immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur), qui incluent notamment les activités de *coaching* et développement personnel ou les activités des salons de tatouage et *piercing*.

Les créations d'entreprises augmentent dans la plupart des régions

En 2020, le nombre de créations d'entreprises s'accroît dans la plupart des régions ► **figure 3**. L'Île-de-France reste la région contribuant le plus à la hausse globale, avec 7 600 créations supplémentaires en 2020, même si le nombre de créations n'y augmente que de 3 %. Dans cette région, le premier secteur contributeur à la hausse est celui des transports et de l'entreposage (+ 9 100 créations), notamment dans les autres activités de poste et de courrier (+ 12 100 créations, dont + 12 200 immatriculations de micro-entrepreneurs). En 2020, 48 % des créations d'entreprises des transports et de l'entreposage ont lieu en Île-de-France. Le commerce y est le deuxième secteur contributeur à la hausse (+ 5 200 créations), notamment dans la vente à distance (+ 4 300 créations dont + 3 300 immatriculations de micro-entrepreneurs). Alors qu'il était le plus dynamique en 2019, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques est en repli : – 5 200 créations, notamment dans les activités de conseil pour les affaires et

► 4. Créations d'entreprises et nombre moyen de salariés à la création par secteur d'activité en 2020

	Créations avec salarié(s) (en %)		Nombre moyen de salariés à la création (si au moins un salarié)
	Parmi l'ensemble des créations	Parmi les créations hors micro-entrepreneurs	
Industrie	2,8	8,8	4,1
Construction	5,8	12,7	3,9
Commerce	3,0	7,8	2,8
Transports et entreposage	0,7	5,7	3,9
Hébergement et restauration	7,0	13,9	2,7
Information et communication	1,1	3,1	2,3
Activités financières et d'assurance	2,1	2,5	2,2
Activités immobilières	1,0	1,7	2,0
Soutien aux entreprises	1,4	4,4	2,5
Enseignement, santé humaine et action sociale	2,0	6,0	2,6
Autres services aux ménages	1,8	8,7	2,3
Ensemble	2,4	6,6	3,0

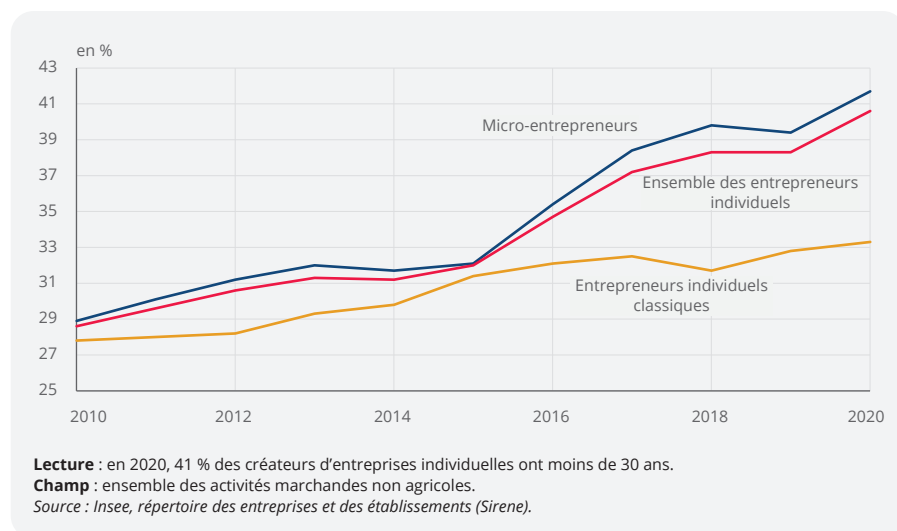
Note : niveau d'agrégation A10 de la NAF rév. 2.

Lecture : en 2020, 2,8 % des créations d'entreprises dans l'industrie se font avec au moins un salarié. Dans ce cas, elles ont en moyenne 4,1 salariés.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

► 5. Part des créateurs de moins de 30 ans depuis 2010



autres conseils de gestion (– 2 600 créations, essentiellement sous le régime du micro-entrepreneur).

Par ailleurs, le nombre de créations augmente fortement à La Réunion (+ 19 %), dans le Grand Est (+ 8 %), en Normandie et en Bourgogne-Franche-Comté (+ 7 %). À l'inverse, il se replie dans deux régions touristiques, dans le contexte de la crise sanitaire : la Corse (– 7 %) et la Martinique (– 1 %).

7 % des entreprises classiques ont des salariés au moment de leur création

En 2020, 2 % des nouvelles entreprises emploient au moins un salarié au moment de leur création, contre 3 % en

2019 ► **figure 4**. En excluant les micro-entrepreneurs, la part des entreprises employées à la création passe à 7 %, en hausse par rapport à 2019 (5 %).

Hors micro-entrepreneurs, les nouvelles entreprises sont le plus souvent employées dans l'hébergement et la restauration (14 %), la construction (13 %), l'industrie et les autres services aux ménages (9 %). À l'opposé, cette proportion est la plus faible dans les activités immobilières (2 %) ainsi que dans les activités financières et d'assurance et les activités d'information et communication (3 %).

Les entreprises employées au moment de leur création en 2020 démarrent leur activité avec 3,0 salariés en moyenne, contre 2,9 en 2019. Parmi celles-ci, l'effectif salarié moyen à la création est le plus

élevé dans l'industrie (4,1), la construction et les transports et l'entreposage (3,9) et le plus bas dans les activités immobilières (2,0).

Des créateurs d'entreprises individuelles de plus en plus jeunes

En 2020 comme en 2019, les créateurs d'entreprises individuelles ont en moyenne 36 ans. La part des moins de 30 ans s'accroît : elle est de 41 % en 2020, contre 38 % en 2019 comme en 2018 ► **figure 5**. Elle est plus élevée chez les micro-entrepreneurs (42 %) que chez les créateurs d'entreprises individuelles classiques (33 %).

► Sources

Les statistiques sur les créations d'entreprises proviennent du **répertoire des entreprises et des établissements** (REE, issu de Sirene) géré par l'Insee.

L'étude porte sur l'ensemble des activités marchandes non agricoles. Ce champ inclut les activités financières. La décomposition en secteurs d'activité s'appuie, pour l'essentiel, sur les niveaux d'agrégation A10 ou A21 de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008). Certains postes ont été renommés pour être plus explicites.

► Pour en savoir plus

- **Richet D., Bignon N.**, « Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : dans les transports, deux sur trois travaillent via une plateforme numérique », *Insee Première* n° 1821, octobre 2020.
- **Dorolle A.**, « Les créateurs d'entreprises de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création », *Insee Première* n° 1818, septembre 2020.
- **Gourdon H.**, « Les créations d'entreprises en 2019 : l'essor des immatriculations de micro-entrepreneurs se poursuit », *Insee Première* n° 1790, janvier 2020.

Tous types d'entreprises individuelles confondus, les créateurs sont les plus jeunes dans les transports et l'entreposage (30 ans en moyenne et 62 % ont moins de 30 ans). Dans l'information et la communication, les créateurs sont également relativement jeunes (33 ans en moyenne). À l'inverse, ils sont généralement plus âgés dans l'industrie (40 ans en moyenne) et les activités de services administratifs et de soutien (39 ans en moyenne).

Quatre créateurs d'entreprises individuelles sur dix sont des femmes

En 2020, les femmes ont créé 39 % des nouvelles entreprises individuelles. Cette

proportion est quasi stable depuis 2015, alors qu'elle augmentait progressivement depuis 30 ans (29 % en 1987 et 33 % en 2000). Elle reste quasi identique pour les créations d'entreprises individuelles classiques et pour les immatriculations sous le régime du micro-entrepreneur. Comme les années précédentes, la part des hommes est la plus élevée dans la construction (98 %), les transports et l'entreposage (92 %) ainsi que l'information et la communication (74 %). À l'opposé, les femmes sont majoritaires dans la santé humaine et l'action sociale (74 %), les autres services aux ménages (71 %), l'industrie (58 %) et l'enseignement (52 %). ●

Hugo Gourdon (Insee)

► Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production, avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise.

Les créations d'entreprises correspondent donc aux unités légales du répertoire Sirene, qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise, par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités d'une autre unité légale lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur. On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Cette définition s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen, à part pour les entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur (dits micro-entrepreneurs). Pour ces dernières, on ne sait pas s'il y aura ou non un début d'activité. On comptabilise donc des demandes d'immatriculation au répertoire Sirene ; certaines se traduiront par une vraie création d'activité, d'autres par un démarrage différé, voire jamais réalisé. Une partie de ces demandes, enfin, seront invalidées par l'Acos : les personnes relevant de la Mutualité sociale agricole (MSA) ou de diverses professions réglementées n'ont en effet pas le droit d'être sous le régime du micro-entrepreneur. Ces radiations seront prises en compte ultérieurement dans la démographie d'entreprises dite « structurelle ».

Les **créations d'entreprises classiques** correspondent aux créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Les **entreprises individuelles** sont les entreprises dont la personnalité morale n'est pas différente de la personnalité physique.

Les **entreprises individuelles classiques** désignent les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs.

Une **société** est une entité dotée d'une personnalité morale.

Une **société par actions simplifiée (SAS)** groupe des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et qui ont la possibilité de disposer de prérogatives indépendantes de leur part de capital. La SAS est une société de capitaux, ce qui la rapproche de la société anonyme (SA).

Une **société à responsabilité limitée (SARL)** groupe des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et dont les pouvoirs (droits de vote, droits sur les bénéfices...) sont proportionnels à la part du capital détenue.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol

Rédacteurs :
P. Glénat, C. Lesdos
C. Tchobanian

Maquette :
B. Rols

Code Sage : IP211837
ISSN 0997 - 3192 (papier)
ISSN 0997 - 6252 (web)
© Insee 2021

www.insee.fr

